

DÉPÊCHE DU 20/06/2017

Prix des produits de santé: le CEPS favorable à l'intégration des patients

Mots-clés : #produits de santé #protection sociale #agences sanitaires #patients-usagers #CEPS #HAS #évaluation #remboursement #prix #accès au marché

LA DEFENSE (Hauts-de-Seine), 20 juin 2017 (APMnews) - Intégrer des représentants des patients au sein du Comité économique des produits de santé (CEPS) n'est "pas un problème", pourvu qu'un texte réglementaire encadre cette évolution, a expliqué mardi son vice-président en charge des médicaments, Jean-Patrick Sales.

"Il n'y a techniquement aucun problème", a-t-il déclaré lors de la 5ème édition du Carrefour de l'observance, organisé par la société Observia et le cabinet de conseil Nile. "Il suffit de modifier le décret" fixant la composition du CEPS, a-t-il ajouté.

Il a jugé que l'arrivée des patients pourrait "peut-être" contribuer à réduire l'incompréhension du grand public face à la réglementation des produits de santé et améliorer la transparence sur la fixation des prix, alors qu'"un procès en opacité" est régulièrement fait au CEPS.

Le vice-président du comité a prévenu que s'ils venaient à être membres du CEPS, les patients devront être "acteurs" et non "témoins", ce qui implique "des droits et des devoirs".

Le comité n'est pas une instance d'expertise, contrairement aux commissions spécialisées de la Haute autorité de santé (HAS) où les patients peuvent déjà siéger, a-t-il fait valoir.

"Les membres [du CEPS] ne sont pas des experts" mais des "représentants" des directions centrales des ministères et des organismes d'assurance maladie qui ont un mandat pour "dire ce que leur directeur pense".

Accord-cadre CEPS-patients "en cours de finalisation"

Jean-Patrick Sales a rappelé que les relations entre le CEPS et les patients avaient évolué avec la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Le texte prévoit, dans son article 182, que le CEPS peut conclure un accord avec des associations représentant les malades et les usagers du système de santé en vue de "favoriser la concertation et les échanges d'informations concernant la fixation, dans le domaine de compétence du comité, des prix et des tarifs des produits de santé remboursables par la solidarité nationale", rappelle-t-on.

Alors qu'un projet de texte a été établi il y a un an, l'accord-cadre n'a toujours pas vu le jour. Il est "en cours de finalisation", selon Jean-Patrick Sales. Le président du CEPS, Maurice-Pierre Planel, avait déjà dit en février être "très proche" d'un texte final (cf [dépêche du 21/02/2017 à 11:52](#)).

L'accord-cadre permettra aux associations de demander à être auditionnées sur un dossier, en fonction d'un ordre du jour précis communiqué en amont. Un comité d'interface CEPS-patients sera également

mis en place.

En 2016, le comité a déjà auditionné à titre expérimental l'Association française des hémophiles (AFH) ainsi qu'une association spécialisée dans l'hépatite C, a rapporté Jean-Patrick Sales.

gb/eh/APMnews

[GB9ORUCXP]

POLSAN - ETABLISSEMENTS INDUSTRIES DE SANTE

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2017 APM International -

<http://www.apmnews.com/depeche/63020/305409/prix-des-produits-de-sante-le-ceps-favorable-a-l-integration-des-patients>

Copyright Apmnews.com